Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260321-DELIB2026_026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
18/03/2026	En exercice : 19
Date d'affichage convocation	Présents : 17
18/03/2026	Procurations : 2
	Votants : 19

VOTE
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et unième jour du mois de Mars, à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Marianne DAIGNAN, Maire.
Présents : Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Denis PIERRE, Aude BOURGET, Jean-Yves HERVÉ, Michel-Eric EHRLICH, Françoise CHAPLET, Pierrick BEAULIEU, Florence LEGENDRE, Jean-Yves CHAUFOUR, Camille PELLEAU, Monique FREBOURG PELOU, Marc WARENGHEM, Julie FONTAINE, Patrick DALENNES, Laura LECOLLINET, Patrick BRIAND.
Représentés : Guy PATRICK donne procuration à Marianne DAIGNAN, Laurent TIERCEAU donne procuration à Anne-Sophie CHALMEL.
Secrétaire : Camille PELLEAU.

Délibération n° 2026-026

Désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire indique qu'il convient de désigner des représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs.
Madame le Maire propose de désigner les représentants suivants :

Organisme	Représentants proposés
REA : Assainissement Rance Frémur	2 titulaires : Marianne DAIGNAN, Jean-Yves HERVÉ Suppléants : Marc WARENGHEM, Denis PIERRE
Syndicat Départemental d'Energie 22	Marc WARENGHEM, Jean-Yves HERVÉ
Syndicat Intercommunal de Gendarmerie	Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL,
CNAS	Anne-Sophie CHALMEL
Mission locale	Aude BOURGET, Florence LEGENDRE
Correspondant défense	Marianne DAIGNAN
Conférence de l'entente avec St Briac	Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Jean-Yves CHAUFOUR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions (Patrick DALLENNES, Laura LECOLLINET et Patrick BRIAND),

- **Désigne les représentants ci-dessus mentionnés pour siéger au sein des organismes extérieurs,**
- **Donne pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Marianne DAIGNAN, Maire

Camille PELLEAU, secrétaire

MAIRIE DE LANCIEUX 22770 (Côtes-d'Armor) R.F.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 30/03/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat le 30/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.